



**COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**PROCÈS-VERBAL**

**72<sup>e</sup> SÉANCE TENUE LE 3 avril 2008 à 18 h**

**Maison du Citoyen, salle des comités, 2<sup>e</sup> étage, 25, rue Laurier**

**PRÉSENCES :**

**Membres**

M. Patrice Martin, président, conseiller de Wright-Parc-de-la-Montagne (n<sup>o</sup> 5)

M. Alain Riel, conseiller district de Deschênes (n<sup>o</sup> 3)

M<sup>me</sup> Valérie-Anne Bachand, citoyenne

M. Alain Breton, CFER Outaouais

M<sup>me</sup> Marie Grégoire, citoyenne

M<sup>me</sup> Nicole DesRoches, CREDDO

M<sup>me</sup> Cindy Lecavalier, citoyenne

M. Jacques Paulhus, citoyen

M<sup>me</sup> Marie-Andrée Pelletier, CCG

**Secrétaire**

M. Ghislain Deschênes, coordonnateur des commissions et comités

**Ressources-internes**

M. Éric Boutet, dir. adjoint du Module de l'urbanisme et du développement durable

M. Louise Lavoie, directrice du Service de l'environnement

M<sup>me</sup> Iblis Le Guen, chargée de projets - PGMR

M<sup>me</sup> Renée Roberge, coordonnatrice – politique environnementale

M. Pascal Thivierge, coord. en planification publique, planification stratégique

**Autres**

M. Marc Bureau, maire de la Ville de Gatineau

M. Luc Bouvier, directeur du Cabinet du maire

**ABSENCES :**

**Membres**

M. Frank Thérien, conseiller, district d'Aylmer (n<sup>o</sup> 1)

M<sup>me</sup> Catherine Podeszinski, citoyenne

**Ressources-internes**

M. Louis Chabot, responsable planification et environnement

M<sup>me</sup> Catherine Marchand, directrice - Module Urbanisme et développement durable

M. Frédéric Tremblay, conseiller en environnement

**DISTRIBUTION :** Aux membres de la CCEDD, aux personnes-ressources, aux membres du conseil municipal et au Greffier

\_\_\_\_\_  
**PRÉSIDENT**

\_\_\_\_\_  
**SECRÉTAIRE**

## **1. Constatation des présences et ouverture de la réunion**

Le président constate l'atteinte du quorum et ouvre l'assemblée à 18 h. Il présente les trois nouveaux membres de la CCEDD et leur souhaite la bienvenue.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté en ajoutant les articles 2.1 et 2.2 et en ajoutant un sujet à l'article varia.

1. Constatation des présences et ouverture de la réunion
2. Approbation de l'ordre du jour
- 2.1 Conflit d'intérêts
- 2.2 Déclaration de conflit potentiel d'intérêts
3. Date de la prochaine assemblée
4. Recommandation dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau relative aux subventions allouées aux organismes communautaires pour la tenue d'activités visant la promotion du développement durable
5. La politique environnementale – Étude du projet en vue d'apporter les ajustements nécessaires afin d'obtenir une recommandation lors de la prochaine réunion
6. Varia
  - a) Fluoration de l'eau
7. Levée de l'assemblée

### **2.1 Conflit d'intérêts**

Le président souligne que quelques membres de la Commission ont exprimé le vœux d'obtenir certaines précisions quant aux dispositions réglementaires mises en place par la Ville pour encadrer les potentiels conflits d'intérêts des membres des Commissions et Comités pouvant se présenter lors des délibérations.

Quelques commentaires sont formulés, entre autres, sur :

- La définition de « conflit d'intérêts »;
- La transparence du processus de prise de décision;
- La possibilité de limiter la diffusion d'information;
- Le respect de l'équité entre les membres participants;
- L'importance de divulguer tout intérêt susceptible de créer une situation réelle ou apparente de conflit d'intérêts.

### **2.2 Déclaration de conflit potentiel d'intérêts**

M<sup>me</sup> Nicole DesRoches et M. Alain Breton déclarent leur potentiel conflit d'intérêts relatif aux subventions allouées aux organismes communautaires pour la tenue d'activités visant la promotion du développement durable qui feront l'objet d'une recommandation à l'article 4 de la présente séance et déclarent qu'ils ne participeront pas aux délibérations et s'abstiendront de voter ou de tenter d'influencer le vote sur cet item.

**3. Date de la prochaine assemblée**

On rappelle que la prochaine séance de la CCEDD se tiendra le jeudi, 17 avril 2008.

**4. Recommandation dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Ville de Gatineau relative aux subventions allouées aux organismes communautaires pour la tenue d'activités visant la promotion du développement durable**

M<sup>me</sup> Nicole DesRoches et M. Alain Breton quittent le lieu de la séance.

On explique qu'un comité composé de personnes provenant du Service des communications, de la Planification stratégique, du Module de l'urbanisme et du développement durable, du Module des infrastructures et de l'environnement et du Service des Loisirs a procédé à l'analyse des projets présentés dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles, ci-après nommé PGMR, de la Ville de Gatineau relative aux subventions allouées aux organismes communautaires pour la tenue d'activités visant la promotion du développement durable.

On présente brièvement chacun des projets en insistant sur le pourcentage du résultat obtenu et sur les montants demandés et accordés.

On se dit satisfait de la diversité des projets.

**R-CCEDD- 2008-04-03-06**

Que cette commission recommande au conseil de subventionner les 12 projets proposés dans le volet communautaire de la subvention, pour un montant total de 27 527 \$.

Que cette commission recommande également au conseil de mandater le Service de l'environnement en vue de la signature des protocoles d'entente avec les organismes et le suivi de chacun de ces projets.

**ADOPTÉE**

Départ de M<sup>me</sup> Iblis Le Guen.

M<sup>me</sup> Nicole DesRoches et M. Alain Breton reprennent leur siège.

**5. La politique environnementale – Étude du projet en vue d'apporter les ajustements nécessaires afin d'obtenir une recommandation lors de la prochaine réunion**

On rappelle brièvement les étapes qui ont été franchies dans le cadre de l'élaboration du document de travail présentant le projet de politique environnementale. On rappelle également que ce document est le résultat d'un travail de consultation et de concertation. Les services des Communications, de l'Environnement, de l'Ingénierie, le Module de l'urbanisme, la Planification stratégique, des sous-comités de travail, le ministère des Transports, la STO et la CCN ont tous été sollicités.

Plusieurs commentaires et suggestions sont formulés, entre autres :

- Donner quelques exemples de critères environnementaux devant être respectés lors de la construction du centre sportif;

- Mentionner que le centre sportif sera une construction devant répondre aux standards LEED;
- Faire réviser les textes (français, style, etc.) de la politique par un réviseur professionnel;
- Clarifier, en donnant certains exemples, la première phrase de la page 3 (Cette politique respecte les objectifs...les autres politiques municipales.);
- Inclure un lexique de définition le plus complet possible (ex. définir les abréviations , CCEDD, PGMR, V, C, Co, N, etc.);
- Parler de « démocratisation » du processus de consultation (page 3);
- Insister sur le « devoir » des citoyens (page 4);
- Utiliser un autre mot que « Gérer » l'environnement (page 5);
- Regarder la possibilité de présenter les thèmes accompagnés des objectifs et des moyens;
- Définir clairement le niveau des objectifs par rapport aux moyens;
- Donner quelques précisions sur le mandat accordé à l'Observatoire de l'environnement et du développement durable de l'Université de Sherbrooke;
- Être prudent sur la durée de vie de la politique et sur le date du début de la mise en œuvre de la politique;
- Présenter autrement, afin de simplifier, le tableau des objectifs et moyens;
- Revoir la façon de formuler les « Co » et les « N »;
- Conserver le tableau des objectifs et moyens puisqu'il est un bon outil pédagogique;
- Identifier clairement les objectifs et les moyens de la politique;
- Le texte final de la politique environnementale devrait être dépouillé de toute précision, d'objectifs et de moyens accompagnés d'un échéancier;
- Ajouter le nom de tous les organismes que la Ville soutient (par exemple le Creddo);
- Considérer que la Ville devrait aussi être partenaire avec la région de l'Outaouais (MRC et municipalités) et avec la Ville d'Ottawa;
- Ajouter un objectif ou un moyen traitant du réseau d'égout pluvial se déversant directement dans la rivière des Outaouais;
- Préciser que la Ville devrait assurer un leadership relatif à la protection des bandes riveraines;
- Ajouter des moyens relatifs à la lutte à l'érosion des berges, à l'entretien des boisés et aux sources de contamination;
- Renforcer ou ajouter certains moyens en vue d'améliorer la gestion des neiges usées (diminuer l'utilisation des sels de déglçage et des abrasifs, sensibiliser les entrepreneurs privés);

Arrivé de MM. Marc Bureau et Luc Bouvier.

- Donner quelques précisions sur le programme employeur de la STO;
- Apporter certains ajustements au niveau des objectifs parfois très larges et parfois trop précis;
- Clarifier l'objectif relatif au plan vert du matériel roulant de la Ville;
- Ajouter un moyen en vue de favoriser les déplacements piétonniers à l'intérieur des Villages urbains;
- Définir le terme « transports intelligents »;

Départ de M<sup>me</sup> Marie Grégoire.

- Encourager également, en plus des employés de la Ville, tous les citoyens à utiliser le transport en commun;
- Préciser certains moyens en vue d'atténuer la vitesse des véhicules moteurs dans les zones résidentielles;
- Augmenter la surveillance policière des voies réservées;
- Poursuivre le développement du réseau des voies réservées pour le transport en commun et le covoiturage;

- Mettre l'accent sur la collaboration et les échanges entre les Ville d'Ottawa et de Gatineau;
- Mettre en place des mesures d'atténuation de la vitesse (réduction de la chaussée) au moment de la réfection majeure des rues;
- Encourager l'utilisation du vélo comme moyen de transport;
- Inciter les citoyens à réduire l'utilisation de l'automobile pour les déplacements de travail et de service;
- Préciser le terme : « politique de l'arbre » en fournissant, entre autres, quelques exemples;
- Augmenter la surveillance policière pour interdire la marche du moteur lorsque le véhicule est stationné, compte tenue de l'interdiction d'utiliser les appareils cellulaires au volant;
- Examiner la possibilité de produire deux documents distincts, un pour la politique et un pour les objectifs et moyens;

Départ de M<sup>me</sup> Marie-Andrée Pelletier.

M. Bureau profite de l'occasion pour remercier et féliciter les membres de la CCEEDD. Il souligne que cette politique est nécessaire et très attendue.

- Inclure les foyers extérieurs dans la réglementation municipale en vue de garantir une meilleure qualité possible de combustion et ainsi participer à la lutte au SMOG (page 14);
- Modifier l'objectif « Promouvoir l'utilisation des bio-pesticides ... » par « Réduire l'utilisation des bio-pesticides ... »;
- Obtenir, en plus de l'inventaire des milieux humides, les données sur la qualité des milieux humides;
- Vérifier si le conseil municipal a déjà résolu de prévoir que tout nouveau bâtiment municipal doit être au minimum « certifiable »;
- Amender le règlement municipal de construction en vue d'ajouter des mesures devant réduire la consommation en eau et aussi la consommation d'énergie;

Départ de MM. Marc Bureau et Luc Bouvier.

- Ajouter un moyen relatif à la promotion de corvées annuelles de nettoyage et de mise en valeur des plages sous l'objectif « Favoriser l'accessibilité aux rivières... »;
- Effectuer tous les liens avec les autres politiques de la Ville;
- Ajouter, à titre d'information, quelques moyens sous l'objectif relatif à la mise en œuvre du PGMR et souligner que ce plan doit être révisé tous les cinq ans;
- Remplacer les mots : « Soutenir l'action des intervenants en matière d'éducation » sous l'objectif « Promouvoir des activités de sensibilisation et ... » par les mots : « Développer des partenariats en matière d'éducation... »;
- Compléter le texte « Dresser un bilan annuel » en ajoutant les mots : « des accomplissements et réalisations en regard des objectifs »;

## 6. Varia

### a) Fluoration de l'eau

On explique que la Commission Gatineau Ville en santé a reçu le mandat du conseil municipal d'analyser la problématique de la fluoration de l'eau et s'il y a lieu, de préparer et de présenter une recommandation à ce sujet au conseil municipal.

On souligne également que toutes les dispositions ont été mises en place afin que les principaux intervenants, groupes, organismes et citoyens soient consultés avant qu'une recommandation soit acheminée au conseil municipal.

**7. Levée de la séance**

La séance est levée à 20 h 20.